



# DOULAINCOURT-SAUCOURT

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 11 FEVRIER 2016



L'an deux mil seize, le 11 février à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 5 février 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents : MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Mme Mauricette LOMBARD, MM. Raphaël BILLETTE, Jacky DUPONT, Mme Sabine FABRE, M. David KHOËL, Mme Maria-Luisa OTERO, MM. Julien PATZOURENKOFF, Pierre THEVENOT arrivé à 20h05.

Absents excusés : M. Michel HUARD, M. Pascal POETTE, Mme Françoise SIMON

Procuration : M. Pascal POETTE à M. Jacky DUPONT

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 29 janvier 2016
2. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
3. Tarifs des tickets de cantine
4. Questions diverses

\*

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 29 janvier 2016

Le PV de la dernière séance, communiqué aux élus par courriel ou courrier, est adopté à l'unanimité des présents.

2. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire revient sur la réunion publique d'information du 5 février à laquelle ont assisté une quarantaine de personnes et qui a permis à l'équipe municipale d'expliquer sa position et d'écouter les habitants.

Il rappelle la dernière position du Président de la CCVR (Communauté de Communes de la Vallée du Rognon) en faveur de la fusion avec la CCBBSB (Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin) contre laquelle le même Président avait fait voter les conseils municipaux quelques semaines plus tôt, à l'unanimité. Le conseil municipal de Doulaincourt s'est quant à lui prononcé d'emblée contre la fusion avec la CCBBSB et pour le rattachement de la commune à la CCBJC (Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne).

Le conseil communautaire de la CCVR doit se réunir le 22 février. M. Nicolas LACROIX, son président, a adressé à l'ensemble des conseils municipaux un modèle de délibération à adopter avant la-dite réunion pour accepter la fusion de la CCVR avec la CCBBSB et émettre un avis très défavorable au projet de Doulaincourt de rejoindre la CCBJC.

Par ailleurs, la réunion prévue entre les élus de la CCVR et ceux de la CCBBSB a été repoussée à une date indéterminée. Le Maire souligne et regrette le manque d'information de la part de la CCVR et le fait qu'aucun projet commun avec la CCBBSB n'ait été évoqué. Il rappelle que M. Nicolas LACROIX était présent dans la salle à la réunion d'information du 5 février et qu'il ne s'est pas exprimé.

Le 29 février se réunira la CDCI à l'issue de laquelle le préfet tranchera. Dans cette perspective M. le maire demande aux élus de confirmer leur choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (11 voix POUR et une voix contre: M. Pascal POËTTE) refuse le projet de schéma proposant la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon avec la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin. Monsieur le Maire prend acte de la décision majoritaire des conseillers municipaux. Il propose le maintien de la position de la commune de Doulaincourt-Saucourt, à savoir, son rattachement à la CCBJC.

Monsieur le Maire rappelle la cohérence de ce territoire dans les domaines des services aux particuliers, du commerce de proximité, de l'enseignement, de la santé, des sports, loisirs et culture et des transports. Il indique qu'avec ses 967 habitants, la commune de Doulaincourt-Saucourt porterait le nombre d'habitants de la CCBJC à près de 15000 habitants. Ce territoire à dominante rural est organisé autour d'une ville centre de 3500 habitants et se situe à équidistance des agglomérations de Chaumont et de Saint-Dizier. Il précise que ce territoire serait maillé de Bourgs centres comme Poissons, Doulevant-le Château et Doulaincourt-Saucourt formant un espace cohérent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (11 voix POUR et 1 voix CONTRE : Monsieur POËTTE Pascal), accepte la proposition de Monsieur le Maire en faveur de l'adhésion de la commune de Doulaincourt-Saucourt à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.

### 3. Tarifs des tickets de cantine

Le Maire informe qu'il faut l'autoriser à signer la nouvelle convention qui organise le service de restauration à destination des élèves du groupe scolaire Pierre Fortain. Cette convention est identique à la précédente, mais les tarifs d'hébergement ont été modifiés par décision du conseil départemental en date du 27 novembre 2015. Le prix du repas est passé à 3.50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (contre 2,90 € avant). Dans un second temps, le prix passera à 4 € le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à la majorité (10 voix POUR et 2 CONTRE : Jacky DUPONT et Pascal POËTTE), le maire à signer la convention avec le Collège Jouffroy d'Abbans.

Les élus échangent longuement sur la façon dont la commune devra répercuter cette augmentation aux familles. La prise en charge intégrale de cette augmentation par la collectivité représenterait l'équivalent d'une subvention de 2 500 € en année pleine pour le

passage à 3,50 € et de 5 000 € pour le passage à 4 € (d'où il conviendrait de retirer la part afférente aux enfants extérieurs à la commune).

Le Maire rappelle que le prix de revient moyen du repas est de 7,50 €

(prenant en compte l'intégralité des charges notamment de personnel). Il rappelle que la commune prend à sa charge le coût du personnel d'accompagnement. Il informe les élus que le prix moyen du repas de cantine à l'échelon national est de 4 €.

Sur proposition de Mme Mauricette LOMBARD, les élus sont appelés à se prononcer sur le passage immédiat à 3,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (6 voix POUR et 3 CONTRE : Mmes FABRE Sabine, LOMBARD Mauricette et OTERO Maria-Luisa ; Messieurs BILLETTE Raphaël, KOEHL David et PATZOURENKOFF Julien, parents d'élèves, ne prennent pas part au vote), de laisser pour le moment le prix unitaire du ticket de cantine à 3.00 €.

Les élus désirent se laisser le temps de la réflexion. La question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### 4. Questions diverses

M. David KOËHL revient sur le problème des déjections canines. Le Maire informe que des devis ont été demandés pour la mise en place d'un certain nombre de poubelles avec distributeurs de sacs et seront présentés au prochain conseil.

M. Jean-Pierre BAUDOIN rappelle que la Mairie de Doulaincourt a eu recours au service Campagnol.fr de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour la création de son site internet. L'AMRF a créé l'Association pour le développement des e-Procédures (ADeP) susceptible de fournir une formation aux élus responsables de site. Le site de Doulaincourt se développe mais des problèmes techniques se posent et justifieraient une formation minimale. Les élus concernés (Mme Sabine FABRE et M. Jean-Pierre BAUDOIN) prendront contact avec l'Adep et demanderont un devis.

Les questions diverses étant épuisées la séance est levée à 21h20.

Le Maire  
Laurent MARRAS